



Edito de l'équipe projet

La COP 28 qui s'est conclue en décembre 2023, « a, comme les éditions précédentes, souligné l'urgence d'agir mondialement face au réchauffement climatique. Ses conclusions montrent que la transition écologique ne pourra passer que par l'abandon des énergies fossiles » et un triplement des énergies renouvelables d'ici 2030. En France, l'année 2023 a encore enregistré des records de températures, devenant l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Dans votre territoire, le projet éolien des Hauts de l'Armançon s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Ce projet est porté par les élus locaux des trois communes, précurseurs dans la transition énergétique et climatique et ce depuis plus de 7 ans.

En effet, depuis 2016 les élus des communes de Nuits sur Armançon, Cry sur Armançon et Aisy sur Armançon ont décidé d'engager leur territoire dans le défi majeur de la transition énergétique et ce afin de répondre à la nécessité d'une production d'électricité délocalisée au plus près des bassins de consommation.

Le projet éolien s'inscrit aussi dans la direction dont la France s'est dotée avec la récente loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables votée par le Parlement en mars 2023. Celle-ci a placé les collectivités locales au cœur de la planification des énergies renouvelables. Avec un objectif commun dont toutes les communes sont désormais co-responsables : atteindre la neutralité carbone de la France d'ici 2050, tout en préparant les lieux de vie aux mutations climatiques.

L'instruction du projet par la Préfecture se poursuit, avec comme prochaine étape, l'enquête publique avant la décision préfectorale.

Chloé Santin
Responsable environnement

Anne Jaulain
Chef de projet



Les chiffres clés du projet



18
éoliennes



97 000
foyers alimentés
en énergie verte



1,5 à 3 km
des centres
des villages



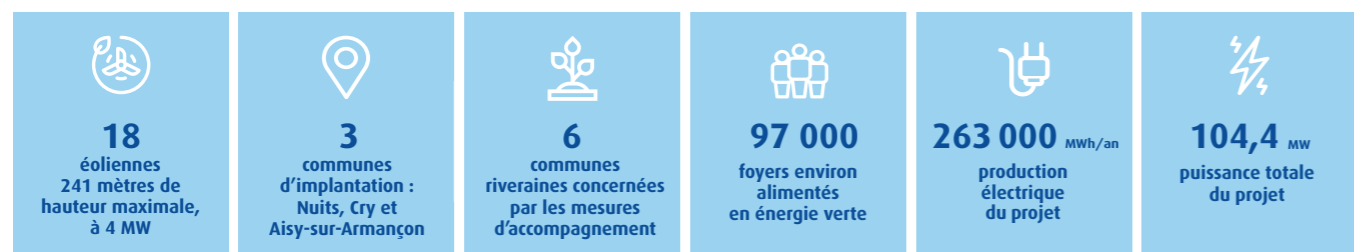
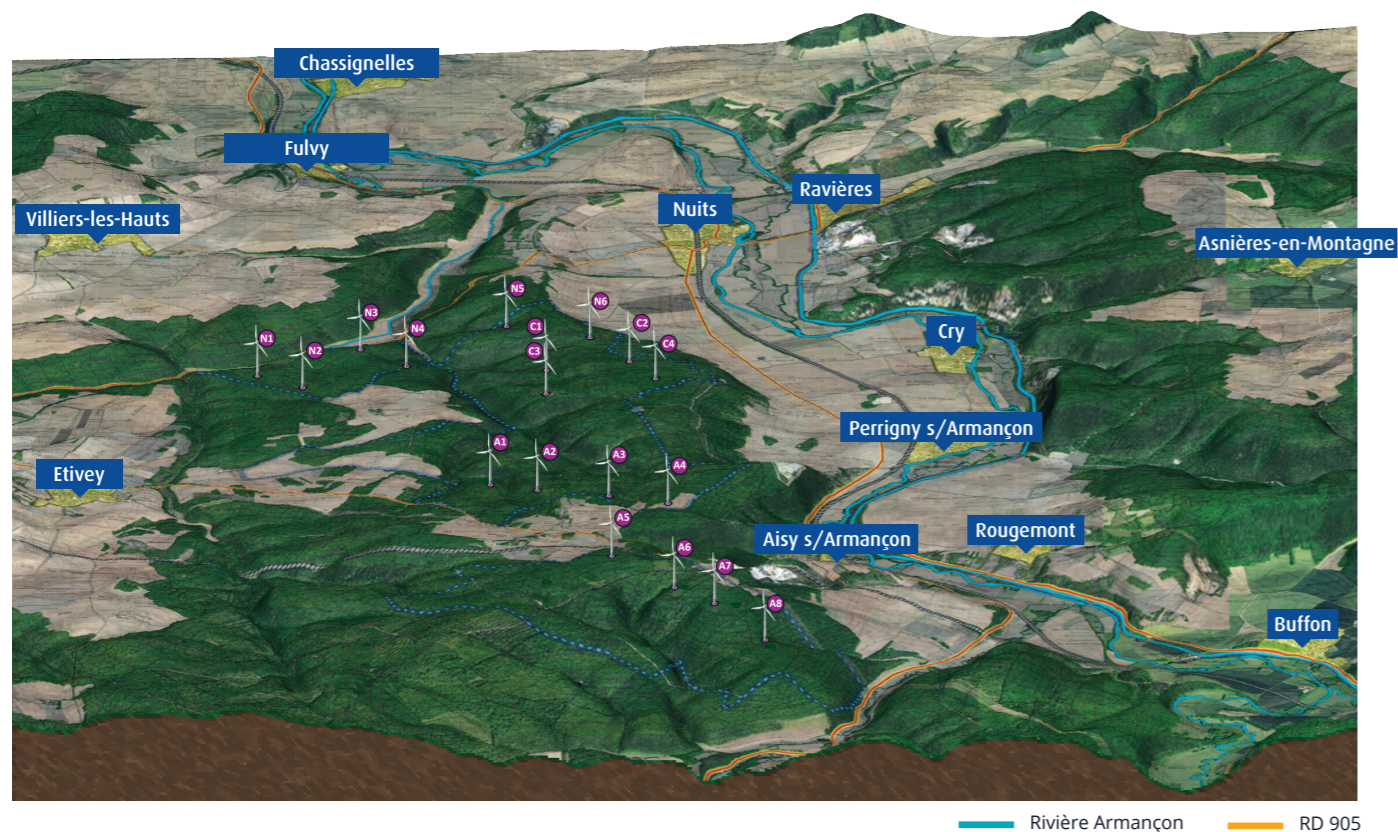
20 200 tonnes
de rejet de
CO₂ évités

OÙ EN EST LE PROJET ?

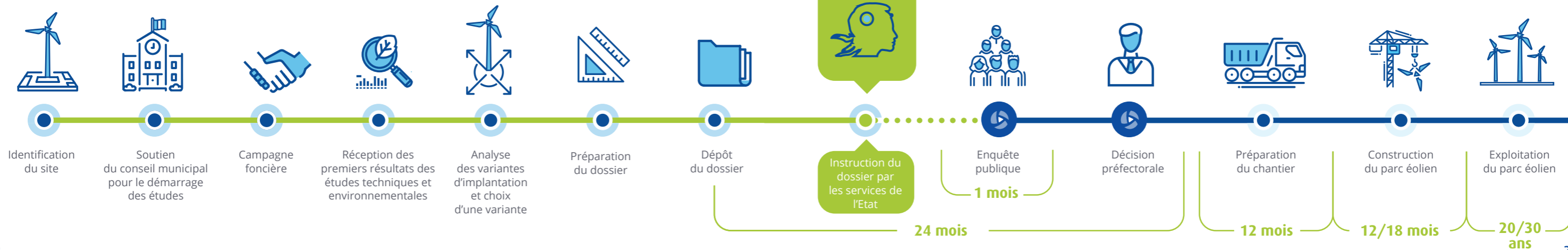
La phase d'instruction du projet éolien des Hauts de l'Armançon par les services de l'Etat se poursuit. La prochaine étape administrative sera le passage en enquête publique du projet, période réglementaire de recueil de vos avis et de vos observations sur le projet.

2023 a été l'occasion d'échanger avec les services de l'Etat sur le dossier administratif et de conforter les expertises réalisées par des experts indépendants dans le cadre de ce dernier. Celles-ci ont notamment réaffirmé l'absence d'effet du projet sur le captage d'eau d'Aisy-sur-Armançon et la compatibilité possible du projet avec la biodiversité locale.

Implantation du projet éolien des Hauts de l'Armançon



LES ÉTAPES DU PROJET



AUTOUR DU PROJET

Une mesure pour sauver des pelouses sèches forestières Habitat forestier

En octobre 2023, les compléments au dossier demandés par les services de l'Etat ont été déposés. À cette fin, des études complémentaires ont été réalisées, dont une étude spécifique à la préservation des pelouses sèches présentes au niveau de la forêt de Jouin, sur la commune de Nuits.

Qu'appelle-t-on pelouse sèche ?

Les pelouses sèches sont formées d'une végétation rase principalement composée de plantes herbacées vivaces se développant sur les sols calcaires peu épais et pauvres.

Ces pelouses jouent un rôle important : il s'agit d'un habitat thermophile c'est-à-dire résistant à la sécheresse. Elles abritent une richesse de fleurs et petits animaux : orchidées, insectes pollinisateurs, reptiles, oiseaux. Elles sont aussi le lieu propice au déplacement de plusieurs espèces

Dans la forêt de Jouin, les pelouses sont localisées sur le versant Est (versant le plus ensoleillé). Or elles sont en train de disparaître du fait du développement des noisetiers.

Avec l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la préfecture, wpd a convenu qu'à l'occasion du projet, des aménagements seront réalisés pour reconnecter les pelouses entre elles lors de travaux forestiers dans l'objectif de maintenir cet habitat.



© Photo Ecosphère - Pelouse calcicole Forêt de Jouin.

Ces travaux auront lieu dès le début de la construction du parc éolien.

Cette mesure de sauvegarde fait partie de plusieurs actions en faveur des espaces thermophiles (restauration, création et entretien). Ces actions seront menées au sein du boisement ou

en périphérie. Elles font partie des 50 mesures du programme environnemental du projet éolien.

wpd est acteur du territoire et s'est impliqué dans différents événements au sein du sud Tonnerrois

Cela fait maintenant près de 7 ans que wpd participe pleinement à la vie locale lors d'événements festifs afin de pouvoir échanger avec vous sur le projet, sur les énergies renouvelables et de répondre aux questions que vous vous posez !

SEPTEMBRE 2023

Animation pédagogique autour des énergies renouvelables et de l'Ovalie

Lors de la coupe du Monde de rugby, en septembre 2023, une animation autour des énergies renouvelables dans le monde de l'Ovalie a été proposée au Club de Rugby de Nuits.

Ce qui a permis d'échanger autour de la part des énergies renouvelables dans les pays participant à la coupe du Monde de Rugby, et d'apprendre que 78 % de l'électricité produite en Uruguay est d'origine renouvelable (40 % par l'éolien). Ce chiffre monte à 60 % pour l'Ecosse (l'éolien y représente les 3/4).



Les énergies renouvelables dans le monde de l'Ovalie



Les plus jeunes ont pu participer aux expériences surprenantes de la pomme de terre et des fruits électriques !



SEPTEMBRE 2023

Raid Armançon

Comme chaque année depuis 2017, wpd était présent au Raid Armançon, comme sponsor. L'occasion de pouvoir échanger avec chacun d'entre vous sur les énergies renouvelables, le projet des Hauts de l'Armançon ainsi que d'offrir des activités ludiques comme une montée en éolien en réalité virtuelle.



DÉCEMBRE 2023

Animation festives au Château de Rochefort

Pour l'avent, une animation nature sur la thématique de l'arbre s'est tenue au Château de Rochefort en partenariat avec l'association « les Clefs de Rochefort ». Cet événement fut l'occasion de mettre en lumière le noyer centenaire du château qui fut haubané par des élagueurs professionnels sous les regards admiratifs des participants.

Au programme également : visites du château par l'association, échanges sur le rôle écologique de l'arbre, la biodiversité, et sur les mesures prévues par le projet éolien des Hauts de l'Armançon pour préserver la forêt. Pour les plus jeunes, contes autour de la nature et des arbres, maquillages rythmaient le parcours de cet après-midi, qui a ainsi séduit près de 150 visiteurs.



AVRIL 2024

Temps d'échanges avec les acteurs économiques du territoire

Allier les compétences des acteurs économiques du territoire au savoir-faire wpd des parcs éoliens en forêt.

Le succès d'un projet se construit dans les territoires dont les acteurs économiques sont les premiers contributeurs par leur compétence et leur savoir-faire.

wpd s'est engagé auprès de la FRTP le 23 février 2022 à travers la signature de la charte d'engagement en faveur de l'attractivité économique, environnementale et sociale des territoires.



mardi 2 avril dernier, une trentaine d'entreprises ont participé à un temps d'échange sur la préparation des futurs chantiers éoliens de wpd dans l'Yonne et une présentation de l'éolien en forêt.

En effet, wpd a construit une vingtaine de parcs éoliens en forêt en Allemagne, un réel savoir-faire salué par la qualité des parcs aujourd'hui exploités. Ce retour d'expérience a été partagé à travers le récit du voyage d'étude réalisé en décembre 2023 au sein du parc éolien de Lauterstein.

Actualité 2023 sur l'énergie et l'urgence de la neutralité carbone



La France s'est engagée à atteindre la neutralité d'ici à 2050.

- Cela signifie :
- ➔ Zéro énergie fossile dans trente ans ! (pétrole, gaz)
 - ➔ Une baisse de la consommation d'énergie de 40 % grâce à la sobriété et plus d'efficacité
 - ➔ Produire une électricité décarbonée, et sans gaz à effet de serre

Comment va-t-on atteindre cette neutralité ?

Après un énorme travail d'analyse des données sur plusieurs années, RTE (Réseau de Transport de l'électricité) a publié deux études de plus de 1000 pages sur l'évolution future du système électrique : les « Futurs énergétiques 2050 » et une projection à 2035.

Les conclusions de RTE sont :

- Pour se passer d'énergie fossile en France, il va falloir électrifier les transports, l'industrie, l'habitat, combiné avec une grande sobriété **énergétique** et une **meilleure performance des appareils électriques**.
- Le nucléaire ne pourra pas seul répondre à ce nouveau besoin d'électricité. Par ailleurs, les nouvelles centrales nucléaires ne seront construites qu'en 2035-2040 au plus tôt.

Au global, notre consommation électrique va tout de même fortement augmenter pour répondre à tous ces nouveaux usages, et nos ambitions de réindustrialisation (+40 % à 2050). Nous sommes devant un **défi majeur**, un « mur énergétique » ;

- Il va donc falloir que l'on produise plus d'électricité décarbonée. Les deux grands leviers sont les **énergies renouvelables** et le **nucléaire** ;

Il faut donc développer les énergies renouvelables massivement. Cela dépend des scénarios du nombre de constructions de centrales nucléaires, du fonctionnement des centrales actuelles et cetera.

Les enjeux énergétiques de la France au cours des prochaines années

Une nouvelle étude de RTE, le gestionnaire de réseaux d'électricité, publiée en juillet 2023 conclut que les 15 prochaines années seront en trois phases :



Il y a urgence à se mobiliser pour lutter contre le changement climatique. C'est pour cela que le gouvernement français a décidé de mettre en place une Loi d'accélération pour les énergies renouvelables.



POUR EN SAVOIR + ÉTUDE À 2035 (RTE) → Bilan-previsionnel-2023-synthese.pdf (rte-france.com)

Loi d'accélération des énergies renouvelables (2023)

La récente loi d'accélération de la production des énergies renouvelables prévoit que chaque commune participe à la planification des énergies renouvelables sur son territoire en identifiant des zones propices qui deviendront « zones d'accélération ».

En plaçant les communes au cœur du processus de définition des nouvelles zones d'accélération (article 15), désormais la politique énergétique n'est plus décidée par l'Etat seul mais les élus locaux en sont au cœur.

Les communes et les EPCI deviennent donc acteurs de l'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables.



Ces zones d'accélération sont identifiées sur chaque commune, pour chacune des sources d'énergies renouvelables. Elles tiennent compte des potentiels énergétiques et répondent à un principe de solidarité entre les territoires. En additionnant toutes les zones que les communes remontent, il s'agit d'atteindre les objectifs régionaux de politique énergétique nécessaires à la décarbonation.

En effet, ce projet a été décidé par les élus locaux. Il permettrait de répondre aux besoins de production d'électricité de manière substantielle sur le territoire car il permettra d'alimenter **plus de 97 000 foyers**, soit plus de **200 000 personnes** !

Sachez que les communes de Cry, Nuits et Aisy sur Armançon font partie des 100 premières communes icaunaises à avoir déterminées leurs zones d'accélération. Un symbole portant un message fort.

Ainsi, le projet éolien des Hauts-de-l'Armançon s'inscrit parfaitement dans le cadre de cette loi et est même précurseur en la matière.

Les retombées économiques d'intérêt pour le territoire

L'implantation d'un projet éolien sur ce territoire contribue à une augmentation significative des ressources des communes : en moyenne les budgets communaux de Cry, Aisy sur Armançon et Nuits augmenteront de plus de moitié.

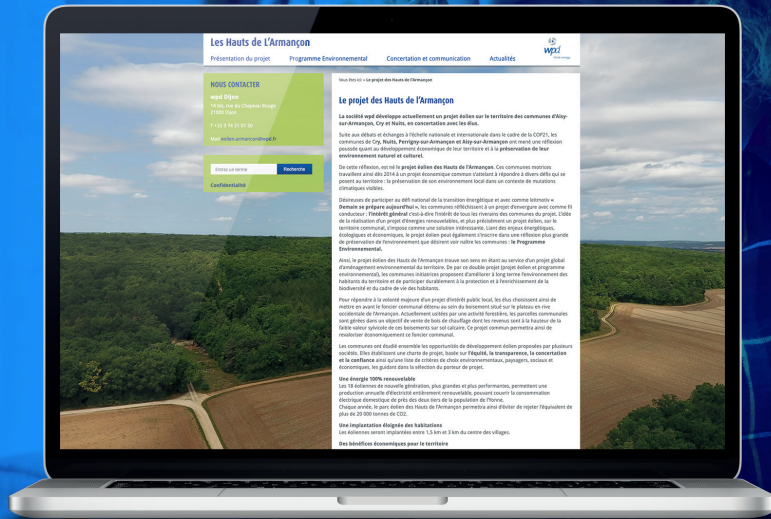


Des retombées économiques qui donneront une réelle capacité d'investissement aux communes. Ces retombées sont importantes car le projet éolien se situe en quasi-totalité sur des parcelles communales. Un choix volontaire pour un meilleur partage de la valeur.

La communauté de communes percevra également des retombées économiques importantes qui pourront servir à financer les projets qui entrent dans les missions de l'intercommunalité.



*Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.



Un site internet est à votre disposition

Vous souhaitez

- 
**CONNAÎTRE
L'HISTORIQUE
DU PROJET**
- 
**COMPRENDRE
LA LOGIQUE
D'IMPLANTATION**
- 
**EN SAVOIR PLUS SUR
LE PROGRAMME
ENVIRONNEMENTAL**
- 
**RETROUVEZ LES
OUTILS DE LA
CONCERTATION**
- 
**CONNAÎTRE
LES ACTUALITÉS
DU PROJET**
- 
**PRENDRE
CONTACT AVEC
NOS ÉQUIPES**

Le site du projet est là pour ça !



www.hautsdelarmancon.fr

Venez le consulter



wpd

Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 40 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte huit agences réparties sur le territoire national : Limoges, Dijon, Nantes, Nancy, Lyon, Cholet, Lille et Boulogne-Billancourt et emploie plus de 150 personnes en France.

Proximité

► Nos agences régionales nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs. Nous portons une attention particulière à intégrer les enjeux locaux dans chacun de nos parcs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

14 B Rue du Chapeau Rouge - 21000 Dijon

☎ 03 74 31 01 30 ✉ eoilien.armancon@wpd.fr

www.wpd.fr